

RÈGLEMENT DU TRAIL DU MAMMOUTH 2026

- Version 3 du 28 Juillet 2026 16h00

Préambule

Le présent règlement peut être modifié par l'organisateur, sans préavis, en fonction des recommandations des autorités compétentes (Ministère de la Santé, Ministère des Sports, Préfecture du Var ou toute autre autorité concernée).

Chaque participant s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur à la date de l'événement.

L'organisation s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures réglementaires applicables le jour de la manifestation.

Article 1 – Organisation

Le Trail du Mammouth est une course nature caritative organisée par les associations :

- Association Henri-Louis Dupré
- Passion Sport Nature

(Associations régies par la loi de 1901)

Pour toute question, les organisateurs peuvent être contactés via le formulaire disponible sur :

www.traildumammouth.fr

Article 2 – Date, lieu et parcours

Le Trail du Mammouth se déroulera le : **Dimanche 27 septembre 2026**

Lieu : **Mont Faron – Toulon**

Parcours

Deux distances sont proposées :

- Parcours principal : 13 km
- Parcours raccourci : 8 km maximum

Le choix du parcours se fera pendant l'épreuve, au niveau du km5, bifurcation à droite pour partir sur le 8km et à gauche pour effectuer la totalité du parcours du 13km avec une boucle supplémentaire.

Caractéristiques du 13 km :

- 600 m de dénivelé positif
- 1 ravitaillement à mi-parcours

Départ

Départ fictif : 8h55

Esplanade de l'Hôpital Militaire Sainte-Anne, pour objectifs de rendre Hommage à Henri-Louis Dupré avec une Photo de groupe.

Départ réel chronométré : 9h00

Depuis le Rond-point du Boulevard Sainte-Anne, devant l'entrée principale de l'hôpital.

Arrivée

Mémorial du Mont Faron.

Article 3 – Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés :

Du 21 au 26 septembre 2026

Au magasin d'équipement sportif Running Conseil La Garde

975 Chemin des Plantades

83130 La Garde

Le 27 septembre 2026

De 7h30 à 8h45

Directement à l'Hôpital Sainte-Anne

Conditions de retrait

Présentation obligatoire :

- d'une pièce d'identité en cours de validité
- de votre QR code personnel SPORTIPS reçu quelques jours avant le retrait des dossards

Sans ces documents, le dossard ne sera pas remis et l'accès au départ ne sera pas possible.

Article 4 – Conditions de participation

4.1 Catégories d'âge

L'épreuve est ouverte aux personnes majeures uniquement.

Catégories admises :

- Juniors
- Espoirs
- Séniors
- Masters de M0 à M10

Selon la réglementation FFA 2026-2027.

4.2 Mineurs

Les mineurs ne sont pas autorisés à participer.

4.3 Parcours Prévention Santé (PPS) et licences

Conformément à la réglementation Running 2026, chaque participant devra fournir :

Soit :

Une licence FFA valide :

- Athlé Compétition
- Athlé Running

Soit :

Un numéro PPS valide obtenu sur :

<https://pps.athle.fr>

Le PPS est valable un an à compter de sa date d'émission.

Important

- Le certificat médical n'est plus accepté depuis le 1er septembre 2024.
- Les documents doivent être transmis lors de l'inscription sur Sportips.
- Aucun document ne sera accepté le jour de la course.
- Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions sera annulé sans remboursement.

Participants étrangers

Le PPS est obligatoire.

Les licences étrangères ou non FFA ne sont plus acceptées.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne :

- www.traildumammouth.fr
- www.sportips.fr

5.1 Tarif

Montant de l'inscription :

19 € pour le « MONKEY PACK » (299 places disponibles)

29 € pour le « TRAILER PACK » (170 places disponibles)

39 € pour le « MAMMOUTH PACK » (30 places disponibles)

L'ensemble des détails des ventes est à retrouver sur le site sportips.fr

Tous les bénéfices seront reversés à l'association de lutte contre le cancer.

Votre inscription comprend également une contremarque qui vous permettra de redescendre avec le téléphérique du Faron sur les amplitudes horaires qui vous seront communiqué lors du briefing d'avant course.

5.2 Limitation du nombre de participants

Nombre maximal : **499 coureurs**

Aucune inscription ne sera acceptée après atteinte de cette limite.

Clôture des inscriptions

Vendredi 25 septembre 2026 à 12h00.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Article 6 – Transfert et remboursement des dossards

6.1 Transfert de dossard

Le transfert est autorisé jusqu'à la clôture des inscriptions en ligne :

La procédure doit être réalisée directement depuis l'espace personnel Sportips du participant.

Conditions :

- aucun échange financier via la plateforme ;
- transfert définitif et unique ;
- le nouveau coureur récupère le dossard et les éventuelles options.

Tout transfert effectué hors de la plateforme sécurisé de Sportips.fr est interdit. C'est-à-dire que toute vente ou échange « sauvage » hors de la plateforme sportips.fr est formellement interdite et en cas d'accident le titulaire initial sera tenu responsable des dommages causés ou subis par son remplaçant.

6.2 Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement. L'inscription est ferme et définitive.

Vous avez toutefois la possibilité de souscrire à la **Garantie Individuelle Annulation** proposé par SPORTIPS lors de votre inscription, et qui vous permettra de demander un remboursement sans justificatif jusqu'à 72h avant la date de l'événement, directement depuis votre espace personnel SPORTIPS.

Article 7 – Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF.

Les participants licenciés bénéficient des garanties attachées à leur licence.

Les autres participants doivent souscrire leurs propres assurances et sont responsables de vérifier leurs propres conditions d'assurance et de responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité :

- en cas d'accident lié à un mauvais état de santé ;
- en cas de préparation insuffisante ;
- en cas de vol ;
- en cas de dégradation de matériel.

Article 8 – Sécurité et assistance médicale

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) sera mis en place.

Le dispositif comprend notamment signaleurs, secouristes et moyens logistiques adaptés.

Les services compétents (SDIS, forces de l'ordre) seront informés de l'événement.

En cas de difficulté

Le participant peut :

- rejoindre un poste de secours ;
- contacter le PC course ;
- demander à un autre coureur d'alerter les secours.

Les médecins et secouristes officiels peuvent :

- arrêter un coureur ;
- invalider un dossard ;
- imposer une évacuation ;
- décider d'une hospitalisation.

Leurs décisions sont souveraines.

Les numéros des secours seront inscrits sur le dossard du participant.

Article 9 – Chronométrage et dossards

Le chronométrage est assuré par Sportips.

Chaque participant devra porter son dossard :

- sur la poitrine ou le ventre ;
- de manière visible ;
- pendant toute la durée de l'épreuve.

Le dossard ne peut être placé sur un sac ou sur une jambe et ne doit pas masquer les logos partenaires.

Des points de contrôle seront implantés sur le parcours. Un coureur ne portant pas correctement son dossard sera disqualifié.

Article 10 – Parcours, balisage et ravitaillements

Balisage

Le parcours sera matérialisé par de la rubalise réutilisable.

Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé.

Toute coupe volontaire entraînera une disqualification.

Trace GPS

La trace GPX sera diffusée avant l'événement et chaque participant devra disposer de cette trace sous le format de son choix (imprimé ou montre GPS)

Le balisage terrain reste toutefois prioritaire.

Ravitaillements

Les postes de ravitaillement seront indiqués le jour de la course.

Aucun gobelet ne sera fourni.

Chaque coureur doit prévoir son propre contenant.

Utilisation des bâtons

Les bâtons de tous type sont formellement interdit sur tout le parcours. Leur utilisation entrainera la disqualification immédiate et le non remboursement du prix de l'inscription.

Article 11 – Temps limite

Le temps maximal autorisé pour le parcours de 13 km est fixé à : **2h30**

L'organisation peut modifier cette limite en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité.

Tout coureur qui n'aura pas atteint le premier ravitaillement au km5 avant 1h15 de course sera mis hors course.

Article 12 – Abandon et rapatriement

Tout abandon doit être signalé :

- à un poste de contrôle ;
- à un poste de ravitaillement ;
- aux fermeurs de course.

Un abandon non signalé dégage l'organisation de toute responsabilité. **Tous les frais engagés pour la recherche d'un concurrent qui n'aurait pas signalé son abandon seront facturés à ce participant.**

Le rapatriement éventuel sera décidé uniquement par les responsables des secours.

Article 13 – Respect de l'environnement et charte du coureur

Chaque participant s'engage à :

- porter assistance à un coureur en difficulté ;
- respecter le balisage ;
- préserver l'environnement.
- Respecter les bénévoles et les consignes données par ses derniers tout au long du parcours.

Tout abandon de déchets en dehors des zones prévues, et non-respect aux bénévoles entraînera une disqualification immédiate et une possible exclusion des éditions futures. flyerf

Article 14 – Classements et récompenses

Seuls les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée et ayant respecté intégralement le parcours avec le passage à chaque point de contrôle seront classés.

Récompenses Scratch

Les trois premiers hommes et trois premières femmes de de chaque format seront récompensés.

Récompenses par catégories seulement pour le 13km (pas de catégorie pour le 8km)

- 1^{er} de chaque catégorie de Juniors à M10 selon les catégories FFA de l'année sportive en cours 2026-2027 avec le principe du non-cumul des récompenses.

Les résultats seront publiés en direct sur Sportips.

Les réclamations devront être effectuées auprès de l'organisateur au niveau de la cellule de chronométrage avant le début de la remise des récompenses. Aucune contestation à la suite de la remise des récompenses ne sera pris en compte.

Article 15 – Protection des données (RGPD)

Les classements sont publiés sur Sportips.

Tout participant souhaitant conserver l'anonymat peut en faire la demande via le formulaire de contact du site officiel du trail du Mammouth.

Article 16 – Lutte contre le dopage

Tout participant peut être soumis à un contrôle antidopage :

- avant la course ;
- pendant la course ;
- après la course.

Le refus de contrôle sera traité comme une infraction aux règles antidopage et le participant sera immédiatement disqualifié.

Article 17 – Droit à l'image

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées dans le cadre de l'événement.

Cette autorisation couvre tous les supports de communication et de promotion.

Article 18 – Sponsors individuels

Les logos de sponsors personnels sont autorisés uniquement sur :

- les vêtements ;
- le matériel utilisé pendant la course.

Sont interdits :

- drapeaux ;
- bannières ;
- supports publicitaires similaires.

L'infraction pourra entraîner une disqualification immédiate.

Article 19 – Modification du parcours ou annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ; déplacer les postes de secours ; modifier les ravitaillements ; modifier les barrières horaires ; interrompre l'épreuve ; annuler l'événement.

Notamment en cas : d'intempéries ; d'alerte météorologique orange ou rouge ; de catastrophe naturelle ; de décision préfectorale ; de force majeure ; de raisons de sécurité.

Conséquences financières

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'annulation ou de modification pour l'un des motifs ci-dessus. L'organisateur peut à tout moment annuler l'évènement pour des raisons qui lui sont propres, sans avoir à se justifier, et sans remboursement des participants.

Article 20 – Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment jusqu'au :

Dimanche 27 septembre 2026 à 08h00

La version en vigueur sera celle publiée sur Sportips.fr en temps réel.

L'inscription au Trail du Mammouth 2026 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.